



## PROCÈS-VERBAL N° 02

---

<b>Réunion du :</b>	22 Juillet 2021
<b>Présidence :</b>	Sylvain DENIS
<b>Présents :</b>	Wahib ALIMMI – Joël BEASSE – Alain CHARRANCE – Willy FRESHARD – Gabriel GO – Gérard NEGRIER – Céline PLANCHET
<b>Assiste :</b>	Oriane BILLY

---

### Préambule :

M. GO Gabriel, membre du club ET. DE LA GERMINIERE (524226),  
Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

### **1. Appel**

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

## **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## **3. Championnats Régionaux Seniors Futsal**

### **➔ POUZAUGES BOCAGE FC (551170)**

La Commission prend connaissance du mail du club de POUZAUGES BOCAGE FC, indiquant ne pas se réengager en Championnat Régional 2 Futsal, et souhaitant être rétrogradé en District.

La Commission acte ce retrait et transmet au District 85 pour suite à donner.

### **➔ Création épreuve supplémentaire – Régional 2**

En raison du faible nombre de matchs en Championnat Régional 2, la Commission propose d'organiser une épreuve supplémentaire aux clubs de Régional 2, afin de leur offrir plus de rencontres.

Le CODIR ayant validé cette proposition, la Commission se réunira à la rentrée afin de définir le format de cette épreuve.

### **➔ Composition des groupes**

À la suite de la validation du CODIR, la Commission acte les groupes des Championnats Régionaux Seniors Futsal pour la saison 2021/2022 (cf. annexe).

### **➔ Calendrier**

À la suite de la validation du CODIR la Commission acte le calendrier des Championnats Régionaux Seniors Futsal pour la saison 2021/2022 (cf. annexe).

## **6. Calendrier**

**Prochaine réunion** : Date non fixée à ce jour.

Le Président  
**Sylvain DENIS**



Le Secrétaire de séance  
**Oriane BILLY**





# CHAMPIONNAT RÉGIONAL 1 FUTSAL 2021/2022

*Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.*

## GRUPE UNIQUE

### Equipes

ASSOCIATION NANTAISE FUTSAL

CHATEAUBRIANT VOLTIGEURS

L'ILE D'ELLE CHAILLÉ

LAVAL NORD AS

LE MANS FC

NANTES ETOILE FUTSAL

NANTES FRANCO PORTUGAIS

NANTES MÉTROPOLE FUTSAL 2

ST HERBLAIN PÉPITE



# CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2 FUTSAL 2021/2022

*Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.*

## GROUPE A

### Equipes

BAZOUGERS FUTSAL  
ETOILE LAVALLOISE 2  
LE MANS FC 2  
NANTES DOULON FC 2  
STEPHANOISE FUTSAL  
TRÉLAZÉ DIABOLOS  
VILLAINES US FUTSAL

## GROUPE B

### Equipes

ASSOCIATION NANTAISE FUTSAL 2  
MONTAIGU FC  
NANTES FRANCO PORTUGAIS 2  
SALLERTAINE FUTSAL  
TRÉLAZÉ SPORTING  
TRÉLAZÉ FALA

